

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Nous commencerons, le mercredi 1^{er} mai, le feuilleton qui a pour titre : **Les Assises de la Libre-Pensée.**

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

26 AVRIL 1871.

Reprise des hostilités. Les batteries versaillaises installées sur le plateau de Châtillon criblent d'obus les forts de Montrouge et d'Issy. Ce dernier a éteint son feu. On assure que le fort de Vanves est démantelé. Tous ses défenseurs sont dans les casemates.

Ni les canonniers de la Commune embossés à Auteuil, ni le fort du Trocadéro n'arrivent à faire taire aucune des batteries de Versailles.

Partout des clubs s'installent dans les églises. Les Jacobins y fument, chantant la *Marseillaise*, discutent leur politique ignoble et soulèvent des questions infâmes sous la voûte des sanctuaires chrétiens.

On a chassé les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue Saint-Jacques. Le Christ a été enlevé de la salle d'école et remplacé par un drapeau rouge. Des institutrices laïques, envoyées par la Commune, ont pris possession de l'établissement. Le lendemain, à l'ouverture de l'école, les petites filles ont hué leurs nouvelles maîtresses, en criant : « — Nous voulons nos sœurs ! nous voulons nos sœurs ! » Puis elles ont renversé les bancs, jeté en l'air les livres et les cahiers, et fait une émeute dans toutes les règles. Il a fallu fermer l'école.

Après avoir nommé des huissiers et des notaires, la Commune nomme des magistrats.

SAUMUR

25 AVRIL.

M. Thiers a dit à la Chambre :

« Ce n'est pas sans des motifs sérieux que le gouvernement vous demande de différer de peu de jours, mais de quelques jours la discussion de la loi concernant l'armée. »

Paroles très-graves et qui ont profondément ému l'Assemblée. Dans sa forme hésitante, dans l'embarras de ses réticences plus encore que dans ce qu'elle affirme, cette dé-

claration est de nature à justifier au moins en partie les craintes que les correspondances du *Daily Telegraph* et après lui les notes confidentielles de l'organe officieux prussien nous avaient inspirées.

« Qu'on s'attende donc, dit ce matin la *Patrie*, à quelque soubresaut soudain et fort dur de la politique allemande à notre égard ; et que là-dessus l'optimisme de M. Thiers ne se fasse pas plus d'illusions que la forfanterie de M. Gambetta !

En Espagne, l'insurrection carliste est de plus en plus imminente ; l'agitation va croissant ; le conseil des ministres délibère ; le gouvernement se prépare à transporter au plus vite ses meilleures troupes sur les points menacés. On a arrêté les membres des juntes carlistes de plusieurs villes importantes. D'autre part, les bandes ont recommencé à se montrer et à se faire donner la chasse. Mais il faudrait un chef. Le prince don Alphonse, frère du duc de Madrid, et qui voulait pénétrer en Espagne par la frontière française, a été obligé de renoncer à ce dessein, et, menacé d'être interné dans une ville de l'intérieur, il a dû partir pour la Suisse.

Cependant on annonce de Pampelune que M. de Cathelineau y est attendu avec quelques-uns de ses volontaires, et qu'il doit se mettre à la tête du mouvement en attendant l'arrivée du prétendant lui-même.

De tous côtés l'horizon politique se couvre de nuages. Le *Journal de Bordeaux* assure qu'une dépêche chiffrée, arrivée à l'ambassade d'un gouvernement étranger à Paris, annonce que le gouvernement russe a reçu la communication d'un plan de campagne

contre la Russie, émanant du ministère de la guerre de Berlin, où ce plan aurait été volé. Cet événement fait grand bruit dans le monde diplomatique.

Une nouvelle qui nous est particulière, dit le *Courrier de France*, vient augmenter la gravité du renseignement fourni par le *Journal de Bordeaux* :

On nous annonce que la plupart des employés et ingénieurs des chemins de fer russes qui sont Allemands viennent d'être remerciés par les compagnies sur une invitation pressante de l'administration supérieure.

Le bruit a couru à Calais qu'un émissaire se rendant à Chislehurst avec 23 millions avait été empêché par la police du port de s'embarquer. Voici, dit le *Journal de Calais*, ce que nous avons appris à ce sujet. Un Autrichien, porteur de 30 ou 35 millions en titres et obligations, enfermés dans de petites caisses, s'est vu refuser le passage sur le *Petrel*, de la compagnie du London, Dover et Chatam, sous prétexte que l'objet de transport étant une marchandise, devait acquitter à cette compagnie un droit de 6 à 7 mille francs.

Qu'est-ce que ces 35 millions ? Dans quelles mains vont-ils, et à quoi doivent-ils servir ?

On a lu avec surprise, dans le *Bien Public*, organe officiel de la Présidence, une appréciation du dernier discours de M. Gambetta où se trouvent des critiques contre l'Assemblée qui justifieraient, si elles étaient fondées, les dissolutionnistes et leur orateur ambulante.

En face de M. Gambetta portant de ville en ville le cri de dissolution contre l'Assem-

blée ; en face du gouvernement qui l'autorise et laisse prendre à ses banquets une apparence semi-officielle au point de vue local, la Chambre est forcée de se demander si elle veut désormais se protéger elle-même ou donner raison aux discours que nous avons entendus.

Telle est la situation qu'on a préparée à l'Assemblée pour son retour. Est-il vraiment possible de lui dire aujourd'hui : « Laissez vos rancunes, laissez vos susceptibilités, et ne vous occupez que des affaires ! » Ce qui équivaut à dire : « Laissez-nous vous attaquer, vous calomnier, vous discréditer, vous dissoudre peu à peu, préparer notre succès contre vous, et faites nos affaires sans ajouter un mot de plus. »

M. Thiers a usé d'un procédé beaucoup plus fin, plus politique, mais analogue, lorsqu'il a prononcé la phrase si connue : « Le succès sera au plus sage. » Ce conseil habile équivaut à celui-ci : « Que chaque parti reste immobile, qu'il me laisse le temps de l'user, de le décomposer, de le dissoudre, de l'épuiser, d'affermir ma République personnelle, et le plus sage aura été moi, car seul j'aurai fait quelque chose et mérité le succès. »

Voilà décidément la campagne ouverte contre l'archevêque de Paris, et l'on peut remarquer que les journaux dévoués au gouvernement ne sont pas les moins vifs à l'attaque. M^{sr} Guibert avait publié à Tours les décrets du Concile du Vatican, et soixante évêques en avaient fait autant, sans que la société moderne se fût sentie ébranlée ; mais il paraît que l'on pardonne un peu moins aux archevêques de Paris l'accomplissement du devoir.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS
LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXV

Quinze cent mille livres réclamées au Trésor. — Les pigeons, les lapins et les moines. — Faut-il décidément prendre les biens du clergé ? — M. le curé de Saint-Roch et le convoi-Gribeauval. — Souvenirs de l'enterrement de Voltaire.

Juin 1789.

Il paraît qu'on a la preuve, sinon de la complicité directe de M. Necker dans la tentative de spoliation dirigée contre les biens de l'Église, du moins de la négligence qu'il apporte à y mettre ordre.

Ce ministre, si habile dans les questions de finances, ne pourrait-il trouver un autre moyen de combler le déficit, que de changer une bourse vide contre la bourse pleine du prochain ?

Le procédé nous paraît tout simple, mais il n'est pas foncièrement honnête.

(1) Voir les nos du 1^{er} au 24 mars et du 17 au 25 avril.

Si M. Necker était catholique, il aurait peut-être des scrupules qu'il ne semble pas avoir. Il y a là de quoi nous fixer à l'avenir sur la délicatesse tant vantée du puritanisme protestant.

Toujours est-il que le clergé, dans les circonstances actuelles, n'est pas d'humeur à laisser son argent à l'État. Il vient, en conséquence, de faire réclamer par ses mandataires une somme de quinze cent mille livres déposée au Trésor. Sur la réponse du ministre que, pour le moment, cette libération était impossible, l'agent général du clergé a fait opérer une saisie-arrêt immédiate entre les mains des fermiers des gabelles, des régisseurs des deniers publics et des fermiers généraux.

Ce parti violent, mais plein de sagesse, arrêta tout transport métallique au Trésor royal, et M. Necker, se voyant menacé d'une disette, ne chercha plus de subterfuge. Il paya rubis sur l'ongle.

En trois jours, les quinze cent mille livres ont été versées dans la caisse du clergé. Ce sera du moins quelques beaux écus que les larrons n'auront pas.

Lors des comices tumultueux qui, le mois dernier, précédaient les élections, ce joli projet de faire main-basse sur les biens ecclésiastiques

avait partout des approbations, même chez les nobles.

On ne voudra pas le croire, mais cela est ainsi.

Nos seigneurs de la noblesse oublient un peu étourdimement qu'ils ont eux-mêmes quelques petites choses à prendre.

Après les élections de Caen, le duc de Coigny, chef du bailliage, invita les trois ordres à un festin somptueux. MM. les députés firent honneur au menu, sans oublier de fêter largement Bacchus. Au dessert, le duc, très en pointe lui-même, se mit à interpellier un bonhomme de Falaise, élu par le Tiers-État.

« — Voyons, père Poullain, dit-il, vous allez bientôt siéger à l'Assemblée nationale. Avez-vous songé aux demandes que vous aurez à faire ?

« — Oh ! que oui-dà, monsieur le duc !

« — Et que demanderez-vous ?

« — Je demanderai d'abord qu'on supprime les pigeons, les lapins et les moines. »

Là-dessus éclat de rire de tous les convives.

« — Pourquoi cela ? crièrent-ils. Allons, dites vite, père Poullain !

« — C'est que, voyez-vous, reprit le bonhomme, les pigeons mangent notre bien en semence ; les lapins le mangent en herbe, et les moines en gerbe. »

Des applaudissements éclatèrent d'un bout de la

table à l'autre. M. le duc de Coigny cria : « Bravo ! plus fort que personne. »

Tous ces aimables rieurs n'ont pas vu que la plaisanterie égoïste du père Poullain ricoche de droite et de gauche. Elle atteint directement n'importe qui a une métairie ou une cense, et qui, par le fait même, mange les gerbes. Si quelqu'un les mange constamment là où elles se récoltent et les partage avec le campagnard et les pauvres, n'est-ce pas le moine ? Il est bien évidemment le seul qui rende au sol producteur tout ce qu'il en reçoit.

En conséquence, le paysan-député de Falaise a dit une grosse sottise. Pour l'applaudir, il fallait avoir laissé le sens commun au fond de la bouteille de M. le duc.

Cette croisade enthousiaste de déprédation systématique prêchée contre les biens de l'Église fait pressentir que votre malheureux pays a perdu le sentiment du juste et de l'honnête. Quand la propriété est une fois acquise, quand elle est consacrée par la législation et par les siècles, de quel droit viendriez-vous la prendre ?

Il y aurait peu de forfaits politiques aussi dangereux que celui-là.

La fureur des journaux révolutionnaires tourne à l'exaspération. Bien que le fait ne fût point secret, ils ignoraient jusqu'ici que M^{rs} Guibert n'avait fait pour son nouveau diocèse que ce que la presque unanimité des évêques ont fait par toute la France, et cette révélation les jette dans une stupeur d'où ils ne sortent que pour se répandre en outrages plus violents contre l'Eglise, coupable, à leur sens, de prêcher le mépris des lois.

Nous éprouvons une grande pitié pour cette presse qui, au milieu des désastres et des humiliations de la patrie, en face de l'étranger établi sur notre sol, trouve à s'inquiéter de voir un évêque publier les décisions d'un concile œcuménique sans en avoir auparavant demandé l'autorisation au gouvernement. Les journaux qui ne croient à rien exigent que le pouvoir, aussi peu croyant qu'eux, mette sa signature au bas d'un article de foi avant qu'il ait été communiqué aux enfants de l'Eglise catholique. Le génie moderne en est là, et il pense être sérieux !

Hier, une grande cérémonie religieuse a eu lieu à la Madeleine, cérémonie à laquelle on n'était admis qu'avec des cartes d'invitation.

M^{rs} Mermillod, évêque de Genève, a prononcé l'éloge de M. Deguerry. S'inspirant avec une grande éloquence de la vie du digne curé, écrite par M. Imbert de Saint-Amand, M^{rs} Mermillod a d'abord montré aux fidèles M. Duguerry, jeune homme, puis aumônier de régiment, puis curé de Paris, et enfin gouverneur et précepteur religieux du prince impérial.

Le meilleur éloge à faire du discours de M^{rs} Mermillod, est dans cette phrase qui était dans la bouche de tous les paroissiens, à la sortie de l'église :

— En l'écoutant, nous avons senti revivre notre curé.

LE DISCOURS DU HAVRE.

Après les récriminations contre les monarchistes et la monarchie, Gaudissart expose les bienfaits de sa république.

Elle mettra fin à l'ignorance, ce qui serait fâcheux pour elle, car c'est ce qu'elle exploite le mieux ; elle donnera l'éducation libre et civile, il n'a pas osé dire « laïque ; » elle aura pour base le suffrage universel, ce qui est démenti par l'expérience et par les gens du 4 septembre, qui se sont bien gardés d'y faire appel.

Emporté par l'admiration de son propre programme, M. Gambetta s'écrie : « Avec

Vous criez au despotisme : eh bien ! trouvez un exemple de despotisme plus révoltant que celui d'un prince qui voudrait dépouiller à la fois cent mille citoyens distingués, les uns par leurs vertus, les autres par leur rang, par leurs fonctions, par leur état. La nation se lèverait indignée et prouverait à ce despote que le droit de propriété est supérieur à tout autre.

Or, ne l'est-il pas pour un évêque comme pour le dernier des citoyens ?

Ce sont les mêmes lois qui l'ont confirmé, ce sont les mêmes titres de donations ou de contrats qui l'ont acquis. Lorsque, pour une raison d'abus, vous aurez dépouillé un évêché ou une cure, vous trouverez bientôt les mêmes prétextes contre un fief, contre une ferme, contre une propriété quelconque. Les hommes ne seront plus sûrs de rien. Celui-ci vous paraîtra trop riche, et vous direz que cet excès n'est pas dans la nature ; celui-là régira mal sa fortune, et, sous ce prétexte ou sous un autre, on viendra la lui enlever.

Mais, direz-vous, les États généraux représentent le pays ; par conséquent, ils ont le pouvoir de rompre les contrats, de révoquer les donations, de disposer des biens de l'Eglise.

Et qui leur a donné ce pouvoir, aux États généraux ? Ils n'en ont pas le moindre sur la propriété d'un savetier, et ils en auraient sur celle d'un évê-

» la République, on est le parti de l'ordre, » de la légalité et de la paix. »

Si jamais un mensonge éclatant et audacieux a été dit, c'est bien celui-là, et il serait impossible d'imaginer un renversement plus complet de la vérité. Souvenons-nous de tout ce que les faits nous ont appris, et personne ne pourra nier que la République est justement la suppression de l'ordre, de la légalité et de la paix.

L'ordre ! C'est au nom de la République que tous les désordres ont éclaté, et même, sous la République, c'est aux vrais républicains qu'appartient le privilège d'agiter le pays, de le menacer, de le troubler par des violences et de lui inspirer un continuel effroi.

La légalité ! Il sied vraiment bien à M. Gambetta d'en parler. Lui et les siens ont dédaigné, violé toutes les traditions légales, supprimé tout ce qui était légal et qui les gênait ; ils ont imposé le terrorisme de la plus implacable dictature et se sont créés un pouvoir abusif à la faveur des malheurs publics.

La paix ! Ces anciens meneurs de la lutte à outrance ont beau jeu de parler, eux qui décrétaient la guerre et la ruine, mais ne se battaient pas ; eux qui envoyaient des milliers d'hommes à la mort et aux plus inutiles souffrances pour régner quelques mois de plus.

Et dans cette assemblée de « républicains, » il ne s'est pas trouvé un seul homme pour rétablir la vérité, pour protester au nom de nos souvenirs et de l'indignation de tout un pays !

Mais c'est surtout contre l'Assemblée nationale qu'est dirigé le réquisitoire du tribun voyageur :

Le levier, maintenant, dit-il, ce sera les élections. Car, n'attendez rien de l'Assemblée de Versailles, qui montre et ce qu'elle veut et ce qu'elle redoute en n'osant rentrer dans Paris, dans cette grande et noble capitale, berceau de la civilisation, dans ce Paris héroïque, qu'on peut outrager, mais qu'on ne peut ni déshonorer, ni abattre.

Il faut donc nous préparer à des élections prochaines.

Plus loin il dit encore :

Cette insistance à demander la dissolution d'une Assemblée qui a pris le pouvoir constituant, mais qui est condamnée à ne s'en pouvoir point servir, qui est impuissante et stérile, nous fait traiter d'audacieux !

Voilà donc l'Assemblée attaquée ouvertement, publiquement, sans mesure, par le dauphin de la République, pendant qu'à Paris et à Versailles M. Thiers se montre aussi prudent que son allié est audacieux.

L'Assemblée a déjà subi avec une tolérance qu'elle regrette peut-être les discours lancés par M. Gambetta dans le Midi. Elle a eu depuis à subir le discours d'Angers. Cette fois l'orateur du Havre la frappe en plein visage, et les républicains applaudissent à outrance.

Il ne nous paraît point possible d'admettre que l'Assemblée ne se souvienne pas, cette fois, qu'elle est le pouvoir légal, qu'elle est « souveraine, » qu'elle représente la majorité conservatrice de la France.

Elle doit renoncer à tout cela, ou deman-

der ? Pourquoi révoqueraient-ils les donations ? Est-ce eux qui les ont faites, et quand les dons viendraient d'eux-mêmes, de quel droit les rétracteraient-ils ?

Le bien public, allez-vous objecter encore, le bien public !

Nous vous répondons : le bien public exige qu'après la religion et les mœurs, il n'y ait rien d'aussi sacré parmi les hommes que la liberté des citoyens et leurs propriétés, de quelque ordre qu'ils soient, nobles ou de roture, laïques ou d'Eglise.

Mais le roi !...

Qu'est-ce à dire ? Le roi est établi pour le maintien de l'ordre et non pour la destruction, pour conserver les propres de chacun et non pour les ravir, pour protéger ses sujets ecclésiastiques et non pour les ruiner. Le roi ! Vous êtes bien hardi, dans une question semblable, de prononcer son nom. Le roi est honnête. S'il ne l'était pas, où trouverait-il sur le sacré un pouvoir qu'il n'a pas sur le profane ? Qu'il dispose, contre toutes les lois et à son gré, des biens de l'Eglise, ce sera le crime d'un seul ; que les États prennent le dépouillement sur eux, ce sera le crime du pays, et, pour être général, il n'en sera pas moins crime. Au lieu d'un tyran, la France en aura vingt millions.

Somme toute, à quel but arriverez-vous en usurpant les biens de l'Eglise ? Vous verrez peut-être les

champs mieux cultivés ? Mais ils étaient en friche, avant ces monastères que vous voulez détruire ; mais les moines ont créé des villes, des bourgs, des villages où vous n'aviez que des déserts ; mais le cultivateur, le pauvre, l'orphelin ne trouvent nulle part plus de secours que dans leur voisinage ; mais, grâce à eux, l'État recueille chaque jour où il n'aurait pas même osé semer !

Le clergé plus pauvre, dites-vous encore, deviendra plus saint ; la religion sera plus en honneur.

Pour ce qui est de ceci, nous le désirons de toute notre âme. Si le bien de la religion doit se trouver là, si le salut des fidèles en dépend, mettez tous nos pontifes, tous nos abbés, tous nos prêtres à la besace. Mais un Charles Borromée, un François de Sales, un véritable évêque, n'en sera pas moins saint avec trois cent mille livres de revenu qu'avec douze cents. Il n'en fera que plus d'aumônes, tandis que vos prélats à cinquante setiers de blé pourraient bien se trouver plus méprisés sans être plus vertueux.

La noblesse, dites-vous encore, les fils de grands seigneurs, ne courront plus après les bénéfices.

C'est possible ; mais le petit bourgeois est tout aussi avide d'un traitement modeste, que ces gentilshommes le sont d'un traitement de cinquante ou de cent mille livres. L'objet de l'ambition et de l'a-

CELA DOIT FINIR.

Il y a complicité évidente entre le Président de la République et son héritier présomptif, entre M. Thiers et M. Gambetta. Ce dernier a grossièrement insulté l'Assemblée, aux applaudissements de quelques centaines de sans-culottes d'Angers et du Havre, il en a demandé la dissolution et s'est déclaré l'ami et le soutien de M. Thiers.

On espérait que M. le Président de la République repousserait cette complicité compromettante. Point, il s'est tu, et les journaux officieux, confidents ordinaires de sa pensée, ont fait les doux yeux à M. Gambetta ; c'est ainsi qu'on lisait avant-hier dans le *Bien public* :

« Il (Gambetta) est parti à Angers, il est parti au Havre, et là, tout député qu'il est, il a crié : Haro sur l'Assemblée. Et on l'a applaudi, beaucoup applaudi ; son succès chaque fois qu'il a touché cette corde a été complet.

— Propos en l'air, nous dira-t-on ; applaudissements vains et enthousiasme frelaté. — C'est possible. Il n'en est pas moins vrai que le coup est porté, et que la plaie qu'il a faite est sujette à s'envenimer. »

Ce style sent la cuisine plutôt que le cabinet de l'académicien qui nous gouverne ; mais il est à croire qu'il traduit la pensée intime du maître. C'est un point que nos députés feront bien d'éclaircir.

Ils feront bien aussi de demander pourquoi on permet à M. Gambetta de les traiter « d'imbéciles, » et de réclamer la dissolution de l'Assemblée, comme une nécessité de salut public. Serait-il permis, même après boire, de dire, en présence de 600 personnes et de faire imprimer, que M. Thiers est un sot et qu'il faut le destituer ?

Et cependant le vrai, l'unique souverain, c'est l'Assemblée dont M. Thiers n'est que le mandataire. De plus, l'Assemblée ne peut être dissoute que par sa propre volonté ; tandis que M. Thiers peut être légalement remercié de ses services, s'il refuse de gouverner selon les désirs de l'Assemblée.

L'Assemblée, nous n'en doutons pas, comprendra qu'elle doit se défendre, puisqu'on l'attaque. Elle possède l'autorité légale et la force matérielle ; elle aura l'énergie d'en user.

De l'énergie, de l'énergie et encore de l'énergie ; voilà ce que nous demandons à l'Assemblée ; son salut, comme celui de la France, est là.

Faits et propos du jour.

M. Thiers a reçu, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, la singulière épi-

tre que voici, et que lui a adressée un inconnu :

Illustre président, défenseur de la loi,
Le plus jeune vieillard de la France, c'est toi ;
Il se peut cependant que ta mort soit prochaine ;
Mais, du moins, au sommet de la puissance humaine,
Tu mourras respecté du pays tout entier...
Quant à moi, — pauvre auteur qui n'ose pas signer, —
J'irai, chaque printemps, porter au cimetière
Des fleurs et des lauriers sur ta funèbre pierre.

Comme c'est gai pour M. le Président !

Les ambassadeurs japonais, qui viennent d'arriver à Paris et qui seront reçus par M. Thiers dans les premiers jours de la semaine prochaine, sont chargés de magnifiques « présents » pour le Président de la République.

Il y a surtout une boîte de laque, dont le sujet représente un mariage japonais, et qui vaut une somme énorme.

Les Japonais apportent également une caisse du thé impérial, un thé dont le mikado et le taïcoun se servent presque exclusivement seuls.

L'impératrice Charlotte, dont les journaux annoncent à l'envi la fin imminente, se trouve toujours dans le même état, ni mieux, ni plus mal. Par un effroyable contraste, cette infortunée princesse — naguère si hautaine et si orgueilleuse que, jeune fille, Léopold dut souvent intervenir entre elle et ses dames d'honneur pour les sauver de ses mortifications — se croit aujourd'hui transformée en bête sauvage. Elle se pelotonne à terre dans un coin de la chambre qu'elle occupe à Terroueren et fait mine de s'élaner sur ceux qui l'approchent. Les ténèbres ont complètement envahi ce cerveau « si ferme, disait Léopold I^{er}, qu'il dérouterait un concile, » et la reine Henriette, qui se montra si dévouée envers sa belle-sœur, a dû cesser de la visiter.

On a lu, dans notre feuilleton du 23 avril, le *Courage des Femmes*, cette phrase de la reine Marie-Antoinette quittant le palais des Tuileries pour se rendre au Temple, et marchant avec un soulier brisé :

— Vous ne croyiez pas que la reine de France manquerait jamais de souliers.

L'évocation de ce souvenir a procuré à *Paris-Journal*, auquel nous avons emprunté ce feuilleton, l'honneur de la visite de M. Daubier, petit-fils de celui qui accompagnait alors la reine et à qui la phrase fut adressée. Le soulier royal est resté dans la famille. M. Daubier le conserve comme une relique. C'est un petit soulier de taffetas noir, à talon, crevé au bout... ce qu'on appellerait aujourd'hui un soulier qui rit, et ce soulier qui rit nous a presque fait pleurer.

Involontairement, nous nous sommes reporté à la triste journée où Marie-Antoinette chaussa ce soulier pour la dernière fois, et en remontant par le souvenir le cours de cette horrible agonie qui commença au Temple pour s'achever sur l'échafaud, nous avons senti grandir encore, s'il est possible, notre haine pour les révolutions et pour les révolutionnaires.

Pauvre, grande et courageuse reine !

varice est respectif, le vice est le même. Ce n'est pas un riche revenu qui nous donne de mauvais évêques. Vous en aurez de pires, vous pourrez en avoir de crapuleux avec vos douze cents livres. Au même degré de vertu, l'homme considéré par sa naissance et par ses richesses aura beaucoup plus d'autorité ; son exemple fera plus d'impression ; ses revenus, employés en aumônes et en bonnes œuvres, le rendront plus utile, et n'en serviront que mieux à sa sanctification, à celle de son diocèse.

On s'imaginerait qu'il n'y a qu'à ruiner nos prêtres pour en faire des apôtres et pour renouveler la primitive Eglise.

Les apôtres disaient aux boiteux : « Je n'ai ni or ni argent, je te donne ce que j'ai. Au nom de Jésus-Christ, redresse-toi et marche ! » Si l'on n'eût vu en eux que des hommes pauvres, et pauvres parce qu'ils ne pouvaient pas être riches, l'Eglise primitive n'aurait pas mieux valu que l'Eglise moderne.

Et voilà ce que vous aurez précisément avec votre prétendue réforme : des évêques, des prêtres gueux par nécessité, souvent par leur naissance, et, dès lors, évêques sans autorité, prêtres sans considération. Quel bien pourront-ils faire ?

Sans doute la vertu ne tient pas aux richesses. Elle est même essentiellement liée au mépris de la fortune et au détachement des biens de ce monde ;

Paul Féval, qu'un maladroït actionnait dernièrement en justice sous prétexte qu'il avait reconnu dans un type odieux, imaginé par le célèbre romancier, le portrait d'une personne de sa famille, publie un joli article dans le *Figaro* : LES DIFFAMÉS, sur ces réclamations de lecteur à conteur. La causerie de Féval se termine par le récit d'une mystification que les amis de Gozlan, organisèrent un jour contre l'auteur des *Nuits du Père-Lachaise* et du *Lion empaillé*. Celui-ci craignait comme le feu les réclamations « des diffamés. » Il prenait des précautions infinies pour ne pas leur donner prise. Or, Roqueplan et consorts lui envoient un jour un effroyable major étranger, le major Costasecca.

Un major pour rire, bien entendu ! Gozlan ne donna pas dans la mystification : il s'amusa à effrayer le major qui devait le terrifier, par une démonstration de pistolets, et, à cette menace chargée jusqu'à la gueule, le fantoche à moustache s'écria :

— Pas de bêtise ! ce n'est pas moi le major Costasecca. Je suis Poupin, du théâtre de l'Odéon, et M. Roqueplan m'avait promis qu'il n'y avait pas de risque !

On apprend des choses curieuses en feuilletant les vieux bouquins.

C'est ainsi que nous avons lu hier soir dans un petit recueil intitulé : *les Enseignes de Paris, en 1845*, à la page 34, ligne 7,

LOISEAU-PINSON, TEINTURIER, RUE BOURDON-VILLENEUVE

A L'INCONSTANT ARC-EN-CIEL !

Au-dessous de cette enseigne on lisait ce vers :

L'arc-en-ciel disparaît, mais jamais ma couleur !

Quel dommage qu'en devenant homme politique M. Loiseau-Pinson ait supprimé cette enseigne !

Joli lapsus de la Liberté :

On lisait hier dans les faits divers de notre confrère, la phrase suivante, à propos d'un acte de probité :

Hier, au Palais-Royal, le brigadier Duval a trouvé une sacoche renfermant une somme de 7,091 fr. 45 cent. EN OR et EN BILLETS.

Voyons, confrère, comment arrangez-vous cela ?

NOUVEAUX EMPRUNTS A GYGES.

Entre campagnards :

— Eh bien ! notre chemin de fer va enfin passer.

— Ah ! savez-vous où ?

— A la Chambre.

— Je ris de tous ceux qui me trouvent mauvaise, disait hier la petite B*** au foyer de la Gaîté.

— Alors tu ne dois pas être souvent sérieuse, riposte une camarade.

mais il est un ordre de choses où les richesses peuvent aider la vertu à s'exercer, la vérité à se reproduire, la religion à briller avec plus d'éclat, et avec cet appareil qui annonce le rang qu'elle tient dans le monde, comme celui qu'elle doit avoir dans les cœurs.

Ah ! maudite soit notre plume, si, dans ces réflexions que nous croyons utile de publier, le prêtre avare ou fastueux s'imaginait entendre plaider sa cause et justifier l'accumulation des bénéfices, le scandale du luxe !

Tel n'a pu être ni notre plan, ni notre but.

Nous n'avons voulu qu'arracher le masque à nos soi-disant réformateurs et montrer le vide de leurs déclamations contre les biens ecclésiastiques ; nous avons voulu prouver que leurs principes étaient autant d'erreurs et leurs moyens autant de crimes. Ils n'ont pas saisi la véritable cause des abus. Leurs remèdes sont dictés par l'envie et par un sentiment hypocrite ; leur réforme ne serait qu'une violation du droit public. Au lieu de ramener les beaux jours de l'Église par la sainteté des prêtres et des évêques, ils ne tendent qu'à nous donner des ministres de la religion qu'ils puissent mépriser plus librement.

Le ciel nous préserve de faire dépendre les vertus pastorales des honneurs de ce monde !

Nous désirons que nos prêtres se montrent supé-

Dans un salon :

Un habitué de la maison amène pour la première fois un jeune homme :

L'HABITUÉ. — Madame, j'ai l'honneur de vous présenter M. X..., fils de notre ami commun le maire de Pontoise.

LA MAÎTRESSE DE LA MAISON, cherchant une phrase aimable. — Comment, monsieur, si jeune, et déjà fils du maire de Pontoise !

Un mot de petite fille :

Le frère et la sœur sont en visite avec leurs parents.

— Quel âge as-tu ? demande une dame au petit garçon.

— Six ans.

— Et toi, ma petite fille ?

— Cinq ans.

— C'est ton frère qui est l'aîné, alors.

— Oui ; mais l'année prochaine nous serons du même âge.

On parlait du vaudevilliste D*** :

— C'est un garçon qui a de l'esprit plein les poches.

— Malheureusement, elles sont trouées.

L'huissier d'une petite ville de province tombe malade. On fait venir un médecin, qui ordonne des sangsues, et s'en va.

Le lendemain il revient ; le malade est plus mal ; il est vrai que les sangsues n'ont pas pris.

— Ce n'est pas étonnant, dit la garde, elles n'ont pas voulu opérer sur un confrère.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

SERVICE ANNIVERSAIRE

DE M. FRANCIS POISSON.

In memoriâ æternâ erit justus.

Le nom du chrétien qui a suivi jusqu'à la mort la voie royale de la justice ne doit pas périr. Cette pensée me vient à la lecture de l'invitation qui m'est faite d'assister au service anniversaire du décès de M. Francis Poisson.

Quelque modeste qu'ait été l'existence d'un homme de bien, elle est un enseignement qu'il est bon, qu'il est salutaire de rappeler.

Mortuus adhuc loquitur.

On n'a pas oublié que M. Francis Poisson contracta près du lit de son frère le mal qui nous l'a enlevé. C'est dans l'exercice de l'amour fraternel le plus tendre et le plus dévoué qu'il a entendu l'appel de Dieu. Heureuse disposition qui a mis, n'en doutons

pas, dans la balance de la justice, le contre-poids de la miséricorde.

Avec la guerre, nos fautes sans repentance avaient appelé la peste : cette variole noire qui a fait dans notre ville tant de victimes. C'est à ce mal affreux, on le sait, qu'a succombé celui vers qui se tournent aujourd'hui nos meilleurs souvenirs.

L'affluence qui se pressait à ses funérailles nous dit mieux que je ne le saurais faire l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens.

Ceux qui ont eu le bonheur, hélas ! trop fugitif, de se rencontrer avec lui dans ces réunions où l'on traite des besoins des malheureux, savent combien était généreux son cœur, combien vaste son zèle, combien droite sa raison. Sa charité n'avait de limite que l'impossible, et Dieu seul connaît l'étendue du bien qu'il a su faire. Toutes les bonnes œuvres pouvaient réclamer son concours ; on le trouvait prêt à tous les dévouements.

Qu'ils sont rares les hommes d'une telle vertu. Météores de la grâce divine, ils n'apparaissent dans ce monde corrompu que pour le quitter bientôt ! Leur trésor n'est pas ici-bas, et leur cœur n'est point attaché à notre boue ; il y a au ciel comme un aimant qui les attire. Non, nous ne sommes pas dignes de conserver longtemps ces archétypes du citoyen honnête, plein de droiture et de générosité.

La mort de M. Francis Poisson fut digne de sa vie ; il accepta de cruelles souffrances avec une parfaite résignation. La mort est toujours douce à qui peut dire dans sa foi catholique, avec Job :

Scio quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum.... et in carne mea videbo Deum meum... Reposita est hac spes mea in sinu meo. C. B.

Saumur, 24 avril 1872.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal la note suivante :

Il vient de se former à Saumur un comité de Dames patronesses chargé de recueillir les souscriptions pour l'Œuvre des Chaumières.

On sait le but de la souscription : reconstruire les maisons pauvres détruites par la guerre.

Chacun comprend trop que tous les Français doivent aider à réparer les désastres supportés au nom de la patrie, pour refuser

son secours aux plus malheureuses victimes de l'invasion.

Les sommes réunies seront réparties entre les départements envahis, et l'on rebâtera d'abord les chaumières d'une valeur inférieure à 500 francs et dont les propriétaires seront reconnus sans ressources.

Très-prochainement les Dames quêteuses se présenteront à domicile pour recevoir les offrandes qu'on voudra bien leur remettre.

C'est un appel fait au cœur et au patriotisme de tous.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous ne vous refuserez pas à l'insertion de cette note, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués,

C. RENOUF DUBREIL,
Secrétaire du comité.

On écrit d'Azay-le-Rideau :

« Hier, 18 avril, vers une heure de l'après-midi, deux habitants de la Chapelle de Cheillé suivaient un chemin près de ce village.

» L'un d'eux, tournant la tête du côté du jardin du sieur Louis Rideau, vit un homme couché sur l'orifice du puits, qui est à fleur de terre. Il s'approcha avec son camarade et retira le père Rideau de la position qu'il occupait. Cet homme était cramponné des deux mains à la paroi du puits et avait seulement la tête plongée dans l'eau. Ils le mirent sur son séant et appelèrent du secours, mais l'asphyxie était arrivée à un tel degré que, malgré les soins dévoués d'un médecin, Rideau ne put être rappelé à la vie.

» Ce malheureux, âgé de 71 ans, était sujet à des vertiges, et il y a lieu de supposer qu'un de ces vertiges se sera emparé de lui au moment où il se trouvait près du puits où on l'a trouvé.

» Il y avait à peine 10 minutes qu'il avait été vu se promenant dans son jardin. »

(L'Etoile.)

Par décret du Président de la République, en date du 11 avril 1872, M. Prosper-Louis Cottenceau, principal clerc chez M^e Souchay, notaire à Angers, a été nommé notaire à Brissac, en remplacement de M^e Gelineau. M^e Cottenceau a prêté serment le 22 avril.

PALMA LA STIGMATISÉE.

L'*Univers* a publié, dans son numéro du 17 mars, une correspondance de Rome, laquelle rapportait, avec des détails assez précis, une prophétie qui aurait été entendue de Palma, la stigmatisée d'Oria.

singulier, M. l'abbé de Vigneras publiait l'*Éloge funèbre* de l'ancien curé de Saint-Sulpice. On pouvait y lire ce qui suit :

« ... M. de Tersac n'hésite pas, il refuse au corps de Voltaire la sépulture chrétienne. Aussitôt les partisans du philosophe s'irritent, poussent des clameurs, vont jusqu'au pied du trône, soulèvent contre le curé les grands de la paroisse, vomissent des injures, enfantent des libelles, représentent le vénérable prêtre, dans des gravures indécentes, sous l'emblème du fanatisme, les yeux couverts d'un bandeau, une torche ardente à la main, dont il se sert pour écarter les admirateurs du philosophe : M. de Tersac est inflexible, et la ville entière, la cour, l'archevêque, les magistrats applaudissent à son courage. »

Aujourd'hui, comme hier, de quel côté se trouve le fanatisme ? Est-ce du côté des curés de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, qui suivent les lumières de la foi, de la conscience et la règle du devoir, ou du côté des gens qui insultent l'ordre établi, outragent les pasteurs, et veulent profaner le temple du Dieu vivant, en y déposant le corps de ses ennemis déclarés ?

S'il existe un philosophe sincère, nous lui laissons le soin de répondre.

(La suite à demain.)

rieurs à tous ces biens et qu'ils en usent pour donner plus d'étendue à la charité, plus d'éclat au culte. Nous avons à cœur de justifier l'Église, qui a su distinguer le conseil du précepte, qui a préconisé l'abnégation de saint François d'Assises, de saint Bruno, de sainte Thérèse et de tant d'autres ; mais qui n'a point péché contre l'Évangile en sanctifiant l'or même, les honneurs et les distinctions dans ses ministres. Nous n'entendons pas que de vils hypocrites viennent aggraver le fardeau du sacerdoce, en imposant au prêtre ce qu'ils ont blâmé dans le moine. Nous haïssons, nous méprisons les hommes injustes qui proscrivent des propriétés saintes et qui méditent des usurpations sacrilèges, invitant les peuples à dépouiller le ministre pour mieux abattre l'autel.

Cela bien compris et bien expliqué, loin de nous le prêtre qui ne veut du sanctuaire que ses richesses ! Anathème à celui qui profane l'héritage d'Aaron et des lévites ! Que la main de Dieu s'appesantisse sur ces enfants d'Héli, qui font servir les offrandes légitimes au luxe et à l'oppression, ferment leur cœur à la voix plaintive du pauvre, affichent partout le scandale et provoquent la foudre !

Non, ce n'est pas pour eux que nous engageons cette lutte.

En défendant les droits de l'Église, nous savons qu'elle gémit sur les abus ; mais, pour sanctifier le

prêtre, faut-il rendre la nation avare, usurpatrice, sordide, tyrannique et sacrilège ? Il est d'autres moyens de bannir le vice de la maison de Dieu, en laissant au prêtre son héritage, à la nation sa générosité, au culte sa splendeur.

**

On a essayé, cette semaine, de faire du scandale à Saint-Roch et d'y porter le cercueil de M. de Gribeauval, directeur de l'artillerie de France, qui, non-seulement n'avait pas reçu les sacrements de l'Église ; mais qui, pendant le cours de sa maladie, n'avait appelé aucun prêtre de la paroisse.

Ce M. de Gribeauval était un ami déclaré des encyclopédistes.

Il n'a pas voulu leur causer de chagrin, en faisant, à l'heure de la mort, ce qu'ils appellent, avec tant de délicatesse et de convenance, le *plongeon*. M. le curé de Saint-Roch a refusé pas conséquent ses prières à ce personnage, qui avait méprisé pendant sa vie le Christ et l'Évangile. On a présenté le cercueil à la porte du temple, on a frappé, crié, blasphémé sur tous les tons ; mais la porte est restée close, et, de guerre lasse, le convoi a pris le chemin du cimetière.

**

Justement, le même jour, par un rapprochement

Le curé de Palma, qui jusque-là n'avait pas eu connaissance de ces détails, voulut — selon l'expression ordinaire — en avoir le cœur net. Il alla donc trouver Palma, lui lut l'article de l'Univers, et, au nom de Dieu, la pressa de lui dire ce qui était vrai dans ce récit.

Ici, nous laissons la parole au curé lui-même, en citant une lettre qu'il a écrite, le 3 avril, au Conciliatore de Naples :

Elle me répondit qu'en effet le Seigneur avait daigné lui faire apparaître une grande croix de laquelle s'échappaient des rayons lumineux, et c'est là ce qu'elle a révélé à son confesseur. Elle ajouta : « Je n'ai pas nommé les nations que le Seigneur voulait châtier ni celles dont il aura pitié, et ce qui a été écrit là-dessus au journal français est exagéré. » Elle a conclu en disant qu'il fallait prier avec une grande ferveur, parce que si la colère de Dieu est grande, ses miséricordes seront plus merveilleuses encore.

Il m'a été impossible, ajoute le curé, de la faire parler davantage.

JOURNAUX DE L'INTERNATIONALE.

Petits extraits, offerts à la méditation publique.

II

« L'Assemblée de Versailles a voté hier, par levé et assis, la loi sur l'Internationale. Oui, ces gens qui depuis un an envoient la mère à Cayenne et livrent le père au peloton d'exécution, osent parler de famille. Le cœur se soulève de dégoût... »

« Nous ne sommes pas surpris, nous ne sommes pas indignés, nous rions. »

« Seulement les affolés de Versailles n'ont pas atteint leur but. Est-ce par aveuglement ou par lâcheté? On vient de placer trois poteaux rouges dans la plaine de Satory. C'est là qu'on adosse pour les fusiller tous ceux qui ont défendu les droits de l'humanité contre le troupeau de bourgeois dont M. Thiers est le bouvier. »

« Eh bien! c'est à ces poteaux qu'il fallait envoyer tour-à-tour tous les membres de l'Internationale. »

« Mais ils n'ont pas osé, ces représentants de Versailles qui en sont arrivés au plus haut degré possible dans le mépris et la haine des citoyens honnêtes. »

« Tous étourneaux, ces octogénaires!! »

« Ils ont si peu réfléchi, qu'ils ont omis de mettre le dernier cachet à leur œuvre par un article complémentaire, ainsi conçu : »

« Article dernier. En conséquence de la présente loi, le sieur Jules Simon, représentant et ministre de l'instruction publique, convaincu d'avoir été affilié à l'Internationale et d'avoir été inscrit sur les registres de cette société sous le numéro 606; M. Tolain, convaincu d'avoir fait partie de cette association, dont il serait encore membre sans l'exclusion pour cause d'indignité prononcée contre lui, sont déchus tous deux de leurs droits de Français, et par

suite ont perdu le droit de siéger sur les bancs de la Chambre. »

TOUJOURS LE CILOYEN GAMBETTA.

SES PLUMETS ET SES GALONS.

Avons-nous dit qu'une maison de Rives-de-Gier, la maison Petit-Gaudet, intenté un procès à la municipalité de Lyon pour la fourniture fantastique de vingt mille cuirasses, destinées à la garde nationale?

Vous avez entendu, — vingt mille cuirasses, — et pourquoi faire, grand Dieu?

A Tours, sous le règne du tout-puissant Gambetta, on voyait beaucoup de galons; mais de cuirasses, et en si grand nombre, jamais il ne fut question. La rue Grôlée seule pouvait avoir une idée aussi abracadabrante.

Les galons de l'état-major gambettiste avaient, du reste, une signification très-sérieuse; ils étaient utiles, leur but étant de jeter la poudre — pas à canon — aux yeux des paisibles Tourangeaux. M. Gambetta avait une si haute estime de leur intelligence qu'il avait jugé indispensable d'habiller ses généraux tout en or, des pieds à la tête, afin qu'ils en imposassent davantage aux faibles mortels qui contemplaient, bouche béante, ces splendeurs ambulantes. Du moins, est-ce l'explication que donne la République française, organe attitré du JEUNE DICTATEUR. Ecoutez plutôt.

Il s'agissait de frapper l'imagination populaire à l'aide de ce déploiement de broderies, de caparaçons et de plumets. Ces beaux généraux, reluisant d'or, qui s'exhibaient sur de magnifiques chevaux, escortés par des piquets de dragons ou de cuirassiers, entourés de jeunes et sémillants aides-de-camp, étaient bien faits pour donner à la foule une haute idée de la puissance du maître.

M. Gambetta, le maître de la France! Mais c'est qu'il l'a été réellement! Il est vrai qu'en ce temps la France était au plus bas de sa fortune. Il est vrai, encore, que les généraux si bien galonnés de M. Gambetta ne l'ont point tirée du gouffre, bien au contraire.

Tristes souvenirs!

Donc, souvenons-nous tous, et si nous devons tomber dans un abîme, ne tombons pas du moins dans un abîme déjà connu. Ce serait pousser trop loin l'imprudence et le vertige.

LE CRIME DU BARP.

(NOUVEAUX DÉTAILS)

Hier a eu lieu une nouvelle descente des magistrats instructeurs sur le théâtre du crime.

Les passants étaient fort intrigués ce matin, vers neuf heures: un homme, porteur d'une caisse de forme très-irrégulière et de dimensions assez grandes, entré dans la cour du palais-de-justice, escorté de gendarmes. Un des concierges recevait les arrivants et leur indiquait le greffe du tribunal,

où le colis est déposé maintenant. Cette caisse est celle qui contient le « pic » dont l'assassin s'est servi la nuit du crime; elle a été confectionnée au Barp samedi matin, sur les réquisitions du procureur de la République.

Les bruits les plus étranges et les plus contradictoires continuent de circuler. Il nous est impossible de les reproduire tous. Au milieu de ces récits, quelques-uns cependant ont des apparences de vérité et jettent une lueur nouvelle sur le drame.

Ainsi, dans la cheminée de la cuisine de la ferme on a fouillé les cendres et on a pu y retrouver des lambeaux de chiffons, les uns complètement, les autres à demi-calcinés, un petit morceau de toile bleue est même resté complètement intact.

Cela n'impliquerait-il pas qu'on a voulu se débarrasser par le feu d'étoffes portant des traces compromettantes? Rien de positif n'est encore établi à cet égard. Quoi qu'il en soit, quelques poignées de ces cendres ont été recueillies et vont être incessamment expédiées à Bordeaux.

Le chien du facteur rural, très-attaché à son maître, a semblé le fuir depuis le jour du crime; et la nuit même où il fut accompli un meunier des environs, qui passait en voiture, entendait de lugubres aboiements; son cheval fit un écart en face la maison Mano; l'homme eut peur et fila.

Un autre prétend, le matin de ce jour, à l'aube, avoir hélé Jean Mano; le facteur rural suivait la route d'un pas accéléré; il fit semblant de ne pas entendre.

Quant à l'accusé, il ne parle pas et se renferme dans un système absolu de dénégations.

Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 22 avril, soir.

Le mouvement carliste a éclaté aujourd'hui aux cris de: « Vive Charles VII! Mort aux libéraux! » dans les provinces de Guipuzcoa, Navarre, Terruel, Léon et Huesca, où se sont présentées différentes bandes de paysans armés.

On annonce que le gouvernement, qui, dans les précédents soulèvements, avait montré de la clémence et fait grâce à la plupart des chefs, est décidé, cette fois, à faire preuve, vis-à-vis des révoltés, d'une extrême rigueur.

On annonce que le gouvernement a choisi définitivement pour maire de Lyon M. Barodet, premier adjoint, l'un des trois candidats recommandés officieusement par le conseil municipal de Lyon.

M. Thiers, extrêmement enrhumé et atteint d'une complète extinction de voix, a néanmoins reçu hier soir, à la Présidence, comme d'habitude.

Aujourd'hui la convention postale avec l'Allemagne déposera son rapport.

Le bruit courait hier soir que les députés radicaux de Paris organisent sur une échelle formidable le pétitionnement pour la dissolution de l'Assemblée nationale. M. Gambetta dirigerait ce mouvement d'où doit sortir — selon l'expression d'un conseiller municipal — « la véritable révolution démocratique et sociale. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 23 avril.

On renvoie à la commission un contre-projet de M. Target destiné à remplacer la loi sur le conseil d'Etat.

Remise à huit jours pour la discussion de la loi sur l'organisation judiciaire. Ajournement à vingt-quatre heures pour la loi sur la liberté d'association.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'ivrognerie.

M. Testelin dit que le système de répression n'atteindra pas le but qu'on veut atteindre et sera nuisible aux intérêts du trésor.

MM. Naquet, Salneuve et Laboulaye prennent tour-à-tour la parole pour ou contre le projet de loi.

Une tentative de meurtre a été commise avant-hier, rue des Ecoles, à Paris.

M. Dubourg, prévenu de la mauvaise conduite de sa femme, l'a surprise dans la chambre d'un étudiant et l'a frappée d'un coup d'épée.

On ne désespère pas de sauver la victime.

Le comte de Précorbain, complice de M^{me} Dubourg, s'est enfui, dit-on, en sautant sur un toit. On ne l'a pas encore retrouvé.

La justice a arrêté le sieur Dutertre, qui leur prêtait son domicile.

M. Dubourg nie toute préméditation de sa part dans cet acte de vengeance.

Cette affaire cause une grande sensation à Paris.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. 1 ^{er} janv. 71.	55	»	» 25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	908 75	5	» 6 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	» 3 75
4 1/2 % j. 22 sept.	79	»	» 1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	» 2 50	Canal de Suez, j. 70.	307 50	»	» 2 50
4 % j. 22 sept.	70 80	»	» 1	Crédit Mobilier	215	»	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	513 75	»	» 2 50
5 % Emprunt	87 95	»	» 10	Crédit foncier d'Autriche	»	»	» 2 50	Société autrichienne, j. janv.	905	»	» 2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	428 75	»	» 1 25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	447 50	5 75	» 2 50				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	217 50	2 50	» 2 50	Est, j. 1 ^{er} janv.	510	»	» 3 75				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	372 50	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	878 75	»	» 3 75				
— 1865, 4 %	437 50	»	» 50	Midi, j. juillet.	610	»	» 2 50				
— 1869, 3 % t. payé.	269 75	»	» 50	Nord, j. juillet.	952 50	»	» 2 50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 50	»	» 1	Orléans, j. octobre.	835	5	» 2 50				
— libéré	248 50	»	» 1	Ouest, j. juillet, 65.	506 25	1 25	» 2 50				
Banque de France, j. juillet.	3765	»	» 2 50	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	» 2 50				
Comptoir d'escompte, j. août.	668 75	»	» 1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	670	»	» 5				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	» 2 50	Société Immobilière, j. janv.	32	»	» 1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	» 2 50								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 18 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir,	
10 — 30 — — express-poste!	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A AFFERMER

DE SUITE

PROPRIÉTÉ D'EPÈNE

Sise à Bournaud,

DE 42 HECTARES 24 ARES.

Les réparations aux bâtiments fuyés nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.

Entrée en jouissance au 25 mars 1872.

S'adresser, à Loudun, à M^r HERBAULT, notaire. (121)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

ÉCOLE DE CAVALERIE.

Le public est informé qu'il sera procédé à l'adjudication des fournitures de l'ordinaire, par soumission cachetée.

SAVOIR :

1^o Pain; 2^o Viande; 3^o Epicerie.

On se réunira à la salle du rapport, le dimanche 28 du courant, à une heure précise, Ecole de cavalerie.

Le Président de la commission, (250)

DES ROYS.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

BENZINE J. GARDOT
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25.

A Saumur, chez M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIÉ, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)